



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 57151

## Texte de la question

M. Jean-François Chossy interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la nécessité d'alléger la charge de travail des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) créées par la loi du 11 février 2005. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son sentiment sur la proposition suivante : dans le cas d'une demande de renouvellement de prestation ou d'orientation à la CDAPH, l'actualisation des informations concernant l'intéressé pourrait se faire par l'intermédiaire des médecins des établissements, sans avoir obligatoirement recours à un nouvel examen par le médecin de la MDPH et sans nouveau dossier médical à remplir par la famille. Il la remercie de sa réponse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57151

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarités et cohésion sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2009, page 7774

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Fin de mandat)